

27 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KORIAN (Eurolist)

Par courrier du 26 novembre 2007, Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 19 novembre 2007, par suite d'une cession d'actions KORIAN, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société KORIAN et détenir indirectement 4 045 490 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 14,61% du capital et des droits de vote de cette société (1) répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Morgan Stanley & Co. International Plc (2)	111 195	0,40	111 195	0,40
Morgan Stanley & Co. Incorporated (3)	371 803	1,34	371 803	1,34
MSRESS Armaillac BV (4)	3 562 492	12,87	3 562 492	12,87
Total	4 045 490	14,61	4 045 490	14,61

(1) Sur la base d'un capital composé de 27 686 659 actions représentant autant de droits de vote.

(2) Indirectement contrôlée par Morgan Stanley.

(3) Directement contrôlée par Morgan Stanley.

(4) Filiale à 100% de Morgan Stanley Real Estates Special Situations Fund II LP, elle même directement contrôlée par Morgan Stanley.